



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2017

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

Étaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, M. Albert LEBLANC, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mmes Marguerite FONTAINE, Denise CARDINAL, MM. Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Gaëlle BONNABESSE-WILLY, Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Daniel FOUGERAIS, Mme Liliane FROGET, M. Elie LEME.

Étaient représentés : Mme Annick GILLES, MM. Christophe BÉCHU et Marc CORNU, et qui avaient donné procuration respectivement à Mme Michèle LEMERCIER et MM. Paul GARNIER et Elie LEME conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Michèle PEUDENIER a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 18 mai 2017 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°9-2017 : Fixation des tarifs des activités du service jeunesse pour les vacances d'été 2017 pour l'accueil de loisirs « les Châtelets » et « les Bizeuls »

N°10-2017 : Fixation du tarif du tournoi inter-entreprises du 9 juin 2017

N°11-2017 : Attribution d'un marché d'un montant de 9 385 € HT à l'entreprise EUROVIA Atlantique de Laval pour la réfection de la chaussée au carrefour giratoire avenue Carnot

N°12-2017 : Attribution d'un marché d'un montant de 58 340 € HT à l'entreprise LATP d'Ernée pour le programme 2017 d'entretien de voirie rurale

N°13-2017 : Attribution d'un marché d'un montant de 19 800 € HT à l'entreprise LATP d'Ernée pour le programme 2017 d'entretien de voirie urbaine

COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES

CESSION D'UN TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'IMPLANTATION DE LA FUTURE DECHETTERIE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la déchetterie et la plateforme de compostage actuelles créées en 1999 sur le site de l'ancienne gare de la commune ne répondent plus aux évolutions en terme de tri des déchets.

Compte tenu des contraintes techniques et environnementales, il est nécessaire de procéder au déplacement du site actuel.

Ce projet répondant aux évolutions environnementales et visant à améliorer le service aux usagers, le Conseil municipal décide de céder pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes de l'Ernée le foncier nécessaire ZA de la Mission soit environ 9 282 m² afin de contribuer à l'opération de création d'une nouvelle déchetterie.

Il donne son accord pour que cette cession intervienne sous la forme d'un acte administratif.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET DE PADD DU PLUI

Madame le Maire rappelle les principales étapes d'élaboration du PLU intercommunal. Suite à la présentation les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), Madame le Maire ouvre le débat.

La prise de parole des élus porte notamment sur la demande de porter une attention particulière sur la limitation de consommation des terres agricoles et la compensation des zones humides notamment dans le cadre du projet de contournement sud d'Ernée.

ÉDUCATION – JEUNESSE

ADOPTION DES TARIFS DES GARDERIES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

Sur le rapport de la commission « Education Jeunesse », le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs des garderies scolaires pour l'année scolaire 2017/2018 (+1% correspondant à l'évolution du dernier indice INSEE connu sur l'année et intégrant l'évolution des charges de personnel), soit :

Pour les garderies scolaires : Ecole Primaire, Maternelle Publique, Ecole privée St Vincent de Paul

Tarifs 2017/2018

➤ familles domiciliées à ERNÉE	
Matin ou soir QF ≤ 900€	0.55 €
Matin ou soir QF ≥ 900€	0.56 €
➤ familles domiciliées hors ERNÉE	
Matin ou soir QF ≤ 900€	1.01 €
Matin ou soir QF ≥ 900€	1.03 €

ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

Sur le rapport de la commission « Education Jeunesse », le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2017/2018 (pour les enfants résidant à Ernée + 1% correspondant à l'évolution du dernier indice INSEE connu sur l'année et intégrant l'évolution des charges de personnel et +2% pour les enfants résidant hors Ernée), soit :

Pour la restauration scolaire

Tarifs 2017/2018

➤ enfants résidant à ERNÉE	* maternelle	2,98 €
	* primaire	3,46 €
➤ enfants résidant hors à ERNÉE		
(y compris collectivités et associations extérieures suivant convention de prestation de services)		
	* maternelle	3,17 €
	* primaire	3,68 €
Lycée Rochefeuille :		4,30 € H.T.V.A.

FOURNITURE DE REPAS SCOLAIRES & PERISCOLAIRES RECONDUCTION DE CONVENTIONS DE PRESTATION DE SERVICE

Madame MERZOUK rappelle que la restauration municipale confectionne depuis plusieurs années les repas pour la cantine scolaire et le centre de loisirs de Chailland, le centre de loisirs de Vautorte ainsi que pour le lycée Rochefeuille (site de Pannard) dans le cadre de conventions de prestations de services qui arrivent à échéance au 31 août prochain.

A la demande des dites communes, du lycée et de l'association Familles rurales, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire une convention de 3 ans du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020 étant convenu que le prix de ces repas sera fixé annuellement par le conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

RENOUVELLEMENT DE L'ATELIER THÉÂTRE DES CHATELETS EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ ARC EN CIEL 53 POUR LA SAISON 2017/2018

La commune a mis en place depuis 2011 un atelier théâtre dans le cadre des actions inscrites au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF 53. Cet atelier théâtre animé par Arc en Ciel 53 permet de regrouper chaque semaine 2 groupes de jeunes de 8 à 16 ans adhérents au service jeunesse afin de travailler l'expression orale et corporelle. Il s'achève par trois représentations théâtrales en fin d'année.

Sur proposition de la commission « Education Jeunesse », le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler cet atelier pour la saison 2017/2018, à raison de 3 groupes de 14 participants et un coût prévisionnel de 7 188 €, la participation des familles restant fixée par jeune à 100 € si QF < à 900 € ou à 110 € si QF > 900 €.

CULTURE

PASSATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Le Département a mis en œuvre le plan départemental de développement de la lecture publique. Dans ce cadre, depuis 2007, la bibliothèque départementale de la Mayenne (BDM) assure diverses prestations auprès des bibliothèques qui s'engagent à respecter les critères de fonctionnement des bibliothèques qui sont classées en 3 niveaux (le 1^{er} niveau ayant le plus d'exigences). Lecture faite de la convention, le Conseil Municipal **approuve** les termes de contractualisation et **autorise** Madame le Maire à **signer** ladite convention à intervenir pour le fonctionnement de la médiathèque la Tourelle (classée en niveau 3).

SPORTS - LOISIRS

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE D'ORGANISATION DES BOUCLES DE LA MAYENNE

M. MOUSSAY, adjoint, expose au Conseil municipal qu'il avait inscrit lors du vote du budget le 26 janvier dernier, une participation de 7 400 € pour l'accueil d'une arrivée d'étape des Boucles de la Mayenne le vendredi 2 juin 2017.

Afin de pouvoir verser cette subvention, le Conseil municipal **décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7400 € au comité d'organisation des boucles de la Mayenne.

AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

APPROBATION DU PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE

Gérard HUARD rappelle que la loi N°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fixe le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel ou mental.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE de la commune).

CONVENTION AVEC LE SIAEP : RUE ANNE VAULOUP

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

	Coût Total HT	Conseil Départemental 53		Agence de l'Eau Loire Bretagne		SIAEP		Commune d'Ernée	
Eau potable	26 000	22,50%	5 850			20%	5 200	57,50%	14 950
Eaux usées + installation chantier	46 527	30%	13 958	40%	18 610	20%	9 305	10%	4 652
Eaux pluviales	62 409							100%	62 409
Voirie	100 225							100%	100 225

CHEMIN DE LA GUINEFOLLE : CESSION DE TERRAIN & CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE

Sur proposition de Gérard HUARD, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'acquérir les parcelles AO319, AO 560, AO562, AO563, AO564 et AO566 au prix de 2.30€ le m². Par ailleurs, les membres du conseil municipal décident de signer un bail emphytéotique sur les parcelles AO565 et AO561.

RÉSIDENCE DE LA GUINEFOLLE : RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

Monsieur Gérard HUARD, adjoint, propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de restitution du dépôt de garantie par le notaire pour le paiement des frais d'acte, le prix d'achat étant intégralement financé par un prêt. Cette demande de restitution n'interviendra que lorsque la banque demandera un privilège de prêteur de deniers. Accord, à l'unanimité, du conseil municipal.

ZA DU FAY : ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR LA SARL EUROFIOUL SERVICES

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de céder une parcelle de 2 920m² au prix de 7.50€ le m² à la société EUROFIOUL SERVICES.

GESTION DU PERSONNEL

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS N°1-2017

- *Avancements de grade 2017*

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour la modification du tableau des effectifs 2017 avec effet au 1^{er} juillet 2017 :

Filière technique :

- 6 grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 grades d'agent de maîtrise principal

Filière animation :

- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

Filière culturelle :

- 1 grade d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Filière police :

- 1 grade de brigadier-chef

- *Pérennisation d'un contrat d'avenir*

Madame LEMERCIER propose de pérenniser un contrat d'avenir en créant un poste sur le grade d'adjoint technique à temps complet avec effet au 8 septembre 2017. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

AVANCEMENTS DE GRADE

Sur proposition de Madame LEMERCIER, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer les ratios d'avancement suivants :

Cadre d'emplois	grades	Grade d'avancement	Ratio Promus/promouvables
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
ATTACHÉS	Attaché	Attaché principal	100 %
RÉDACTEURS	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100 %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	100 %
FILIÈRE TECHNIQUE			
INGÉNIEURS	Ingénieur	Ingénieur Principal	100 %
TECHNICIENS	Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Technicien	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100 %
AGENTS DE MAÎTRISE	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %
ADJOINTS TECHNIQUES	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100 %

	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100 %
FILIÈRE ANIMATION			
ANIMATEURS	Animateur principal 2 ^{ème} classe	Animateur principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Animateur	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100 %
ADJOINTS D'ANIMATION	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %
FILIÈRE SPORTIVE			
CONSEILLERS DES APS	Conseiller des APS	Conseiller des APS principal	100%
FILIÈRE CULTURELLE			
ADJOINTS DU PATRIMOINE	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100 %
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	100 %
FILIÈRE SOCIALE			
ATSEM	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	100%
FILIÈRE POLICE			
AGENTS DE POLICE	Gardien-brigadier	Brigadier-chef principal	100%

ACCUEIL D'UN JEUNE EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE – BP TRAVAUX PAYSAGERS

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal pour accueillir un jeune en contrat d'apprentissage en BP Travaux Paysagers pour une durée de 2 ans.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE MISSION

- **Prise en charge des fonctions itinérantes sur la commune d'Ernée (agents qui sont obligés de se déplacer d'un lieu de travail à un autre avec leur véhicule personnel)**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident à compter du 1^{er} juillet 2017 de :

- prendre en charge tous les trajets réguliers (hors période de vacances scolaires ou de remplacement) dont la distance « aller » est égale ou supérieure à 1 kilomètre.
 - à titre dérogatoire, prendre en charge les déplacements nécessitant le transport de matériel ou ceux dont le temps de trajet ne peut pas être intégré au planning.
 - ne pas prendre en charge les trajets dont l'indemnité est inférieure à 5 € par an pour ne pas alourdir les formalités administratives.

L'indemnité sera calculée sur la base du premier taux de remboursement kilométrique de la fonction publique soit 0.25 € du kilomètre.

- **Remboursement des frais de déplacement du CNFPT**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident :

- pour les frais de transport :
 - dans le cas où l'agent n'a pas pu co-voiturer, de rembourser les 40 premiers kilomètres en fonction du barème de la fonction publique pour tous les trajets allers-retours effectués par l'agent (sur présentation du chèque de remboursement du CNFPT)
 - pour les agents qui utilisent les transports en commun, remboursement de la différence entre le prix réel du billet et le remboursement CNFPT (sur présentation du chèque de remboursement et des pièces justificatives)
- pour les frais de repas :
 - remboursement aux agents des repas qui ne sont pas pris en charge par le CNFPT dans la limite du barème de la fonction publique territoriale (maximum 15.25 € à la date d'aujourd'hui) sur présentation de la facture.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Madame LEMERCIER propose de renouveler la convention de mise à disposition de personnel par période de 6 mois pour l'aire d'accueil des gens du voyage jusqu'au 31 décembre 2018. Vote à l'unanimité.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ANIMATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Madame LEMERCIER demande aux membres du conseil municipal de renouveler avec l'association « La FLAMME » la convention de mise à disposition de personnel du 1^{er} septembre 2017 au 6 juillet 2018. Accord à l'unanimité.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL TRAVAUX COMMUNE DE LARCHAMP

Approbation à l'unanimité de la convention de mise à disposition de personnel pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} juillet 2017.

PASSATION D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRETIEN DU STADE

Accord à l'unanimité du conseil municipal pour la passation d'une convention de mise à disposition du personnel avec la commune de GORRON pour l'entretien des terrains de football.

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Madame LEMERCIER propose de fixer le régime indemnitaire suivant :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des rédacteurs :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Responsable de service avec encadrement	15 000 €	1 800 €
Groupe 2	Responsable de service sans encadrement	9 000 €	1 080 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise Fonctions administratives complexes	3 500 €	420 €

Cadre d'emplois des adjoints administratifs :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Responsable de service avec ou sans encadrement	2 000 €	200 €
Groupe 2	Fonctions d'accueil Gestionnaire comptable Responsabilités particulières	1 500 €	150 €

FILIÈRE ANIMATION

Cadre d'emplois des animateurs :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
---------------------	--------------------	-----------------------------	------------------------------

Groupe 1	Adjoint au responsable de service	2 000 €	240 €
Groupe 2	Fonctions de coordination Direction d'une structure	1 500 €	180 €
Groupe 3	Responsabilités particulières	1 000 €	120 €

Cadre d'emplois des adjoints d'animation :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Direction d'une structure	1 500 €	150 €
Groupe 2	Responsabilités particulières Fonctions de coordination Contraintes de service particulières	1 000 €	120 €

FILIÈRE SOCIALE

Cadre d'emplois des ATSEM :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Fonctions d'ATSEM	300 €	30 €

FILIÈRE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des agents de maîtrise :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Responsable de service (ou de pôle)	6 000 €	600 €
Groupe 2	Adjoint au responsable Responsabilités particulières et/ou de coordination	4 500 €	450 €

Cadre d'emplois des adjoints techniques :

Groupe de fonctions	Fonctions occupées	MONTANT IFSE PLAFOND ANNUEL	MONTANT CIA * PLAFOND ANNUEL
Groupe 1	Exécution de travaux spécifiques Fonctions de coordination	4 500 €	450 €
Groupe 2	Conduite d'engins Travaux insalubres Contraintes de service particulières	300 €	30 €

* Le montant peut être attribué en fonction des résultats d'évaluation et est compris entre 0% et 100 % du montant maximal fixé par groupe de fonctions.

Accord du conseil municipal à l'unanimité. Le complément indemnitaire (CIA) reste quant à lui facultatif et ne sera pas versé dans l'immédiat.

MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR INDEMNITÉ COMPENSATRICE POUR ÉLECTIONS

Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal d'attribuer un coefficient de 2.5 pour l'indemnité forfaitaire des agents de catégorie A et B qui participent aux opérations électorales.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur proposition de Michèle LEMERCIER, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'admettre en non valeur les sommes suivantes :

Exercice 2005

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
730	84,00 €
796	66,35 €
TOTAL	150,35 €

Exercice 2006

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
1264	51,78 €
1405	338,83 €
77	0,45 €
TOTAL	391,06 €

Exercice 2007

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
334	0,60 €
900732000157	4,00 €
900808000138	2,80 €
965	73,35 €
TOTAL	80,75 €

Exercice 2008

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
1116	5,60 €
1324	48,00 €
1324	0,47 €
1463	7,30 €
1526	24,80 €
423	9,00 €
TOTAL	95,17 €

Exercice 2009

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
208	6,72 €
TOTAL	6,72 €

Exercice 2010

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
R-6-48	34,13 €
1003	22,28 €
103	9,45 €
1300	54,10 €
1309	93,09 €
1412	15,00 €
1420	60,99 €
1447	12,84 €
1521	40,00 €
232	0,49 €
509	13,79 €
509	8,71 €

825	90,90 €
1659	46,11 €
1689	12,84 €
TOTAL	514,72 €

Exercice 2011

N°Titre ou Référence	Montant restant à recouvrer
R-4-138	36,53 €
1081	93,09 €
1086	16,05 €
1111	21,85 €
1315	19,62 €
1414	40,00 €
1496	26,16 €
16	15,61 €
1614	78,48 €
225	99,51 €
300	167,88 €
300	33,20 €
412	9,63 €
84	22,50 €
888	29,05 €
89	57,78 €
TOTAL	766,94 €

ADMISSION EN NON VALEUR

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident d'admettre en non-valeur des dettes de cantine-garderie et de centre aéré de novembre 2015 à octobre 2016 pour un montant total de 247.92€.

REMBOURSEMENT DE SINISTRE

Suite à des dégradations intervenues dans la nuit du 23 au 24 août 2016 sur la statue Louis DERBRE située sur l'esplanade Gérard HEUDE, des frais de nettoyage ont été engagés par la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recouvrement de la facture d'un montant de 72.25 € auprès des 4 tiers responsables de ce sinistre.

Suite à un accident survenu le lundi 27 mars 2017 avenue de la Libération, des barrières bois ont été endommagées par un conducteur de poids lourd.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à procéder au recouvrement de la facture d'un montant de 126.14 € auprès de la société de transports.

BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la décision modificative N°2 suivante :

Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE 011		-7 400,00
6231	BOUCLE DE LA MAYENNE	-7 400,00
CHAPITRE 65		12 255,71
6574	ERNNEENNE NATATION	2 400,00

6574	CANOM	450,00
6574	BOUCLE DE LA MAYENNE	7 400,00
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 005,71
CHAPITRE 67		2 500,00
673	ANNULATION TITRE CAF FJT	2 500,00
CHAPITRE 042		344,00
042	REGUL ECRITURES 13918-139141	344,00
CHAPITRE 022		-7 355,71
22	DEPENSES IMPREVUES	-7 355,71

Recettes de fonctionnement

CHAPITRE 73		0,00
7321	REGULARISATION COMPTABLE	-1 427 281,00
73211	REGULARISATION COMPTABLE	1 427 281,00
7325	REGULARISATION COMPTABLE	-48 000,00
73223	REGULARISATION COMPTABLE	48 000,00
CHAPITRE 042		344,00
042	REGUL ECRITURES 13918-139141	344,00

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	7 220 372,02 €	7 220 372,02 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	768 482,96 €	768 482,96 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	344,00 €	344,00 €
Budget Total	7 989 198,98 €	7 989 198,98 €

Dépenses d'investissement

CHAPITRE 040		344,00
040	REGUL ECRITURES 13918-139141	344,00
CHAPITRE 020		-16 813,20
20	DEPENSES IMPREVUES	-16 813,20
CHAPITRE opération		16 813,20
353	CHARIOTS CIMETIERES	-2 400,00
353	MATERIEL SONO CONSTANT MARTIN ET MARIAGE	1 495,00
356	MISE AU NORME ELECTRIQUE AIRE GENS DU VOYAGE	8 869,76
356	MISE AU NORME ELECTRIQUE COSEC	-8 869,76
352	AMENAGEMENT VESTIAIRE	2 000,00
352	SERVICE SPORT BUT RETOUR AVANCE	1 000,00
352	STADE MISE EN PLACE ARROSEURS	1 465,20
352	BUT	2 829,00
354	PAVOISEMENT VILLE	9 141,00
354	FACTURE EAU PLUVIALE SIAEP CONTOURNEMENT NORD	684,00
359	LAVE LINGE ECOLE	599,00

Recettes d'investissement

CHAPITRE 040		344,00
040	REGUL ECRITURES 13918-139141	344,00

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	3 710 167,99 €	3 710 167,99 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	1 423 438,86 €	1 423 438,86 €
Décision Modificative Budgétaire N°2	344,00 €	344,00 €
Budget Total	5 133 950,85 €	5 133 950,85 €

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AVEC L'ÉCOLE SAINT VINCENT DE PAUL


Sur proposition de Corinne MERZOUK, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la convention de mise à disposition de locaux avec l'école Saint Vincent de Paul.

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,

M. Peudénier

Michèle PEUDENIER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.

 Le Maire
Jacqueline Arcanger
Jacqueline ARCANGER